

## Certification de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, session 2025

---

**Note d'information du 13 février 2025 relative à l'inscription à l'examen du Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire, session 2025.**

**Délégation régionale académique d'information et d'orientation – site Créteil**  
**Pôle persévérance et lutte contre le décrochage scolaire**

Affaire suivie par : Tanya Gouzouguec

Tél : 01 57 02 68 15

Mél : [ce.saio@ac-creteil.fr](mailto:ce.saio@ac-creteil.fr)

---

*Information adressée à tous les personnels éligibles à la CPLDS,  
Mesdames et messieurs les coordonnateurs-conseil MLDS, coordonnateurs Nouvelles Chances et dispositifs relais,  
Mesdames et monsieur les conseillers techniques départementaux MLDS, Nouvelles Chances et dispositifs relais  
S/C de mesdames et monsieur les directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne  
S/C de mesdames et messieurs les chefs d'établissement,*

---

*Références :*

*Décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire*

*Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire*

*Texte(s) abrogé(s) (le cas échéant) :*

*Annexes :*

---

### **AFFICHAGE OBLIGATOIRE**

Le Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire (CPLDS) **atteste la qualification** des personnels d'enseignement et d'éducation intervenant dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire ou dans l'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale.

Cet examen **comporte deux épreuves** qui auront lieu en novembre-décembre 2025 et de manière dérogatoire, en session anticipée en mai-juin 2025 :

- La première épreuve consiste en une séance pédagogique d'une durée de 30 minutes avec plusieurs élèves décrochés ou décrocheurs.
- La seconde porte sur une étude de cas autour d'une problématique en lien avec la lutte contre le décrochage scolaire (préparation d'une durée de 60 minutes suivie d'une présentation de 15 minutes et d'un entretien avec la commission de jury de 15 minutes).

Les inscriptions doivent **obligatoirement s'effectuer sur le site de la Maison des Examens du lundi 17 février (12h00) au lundi 17 mars 2025 (17h00) à l'adresse suivante :**

<https://inscrinetpro.siec.education.fr/> (rubrique CA – Certificat d'Aptitude).

Suite à cette inscription en ligne, le candidat devra **impérativement déposer** sur la plateforme DEXCO les pièces justificatives demandées dans les délais impartis.

Indépendamment de l'inscription à l'examen, une **formation inter-académique préparant au CPLDS** (session 2025), accessible au Programme Académique de Formation, sera mise en place en 2025-2026. Une information plus complète sera diffusée aux établissements scolaires en avril 2025.

**La Déléguée adjointe de la Région académique à l'information et à l'orientation - site Créteil**

**Elisabeth Boyer**